



Accès Culture

Des formations et un suivi sur mesure

Accès Culture apporte des compétences en informatique, en comptabilité, en action sociale et en droit du travail pour les élus car il s'agit d'un second métier pour lequel ils ont besoin d'être formés.

Les formations et les journées d'étude que nous proposons permettent d'acquérir des connaissances dans différents domaines : comptes de l'entreprise, gestion et comptabilité du CE, protection sociale, code du travail, formation professionnelle...



- **Mise en place du logiciel EBP comptabilité :**

apprentissage des règles d'enregistrement en comptabilité (plan comptable), préparation du classement, saisie des écritures, bilan d'ouverture, vérification d'une balance, lecture d'un compte de résultat et d'un bilan, différentes impressions, budgets prévisionnels, comparaison budgété/réalisé, comptabilité analytique, etc

- **Assistance en comptabilité :**

aide à l'enregistrement de votre comptabilité sur fourniture régu-

lière des pièces justificatives (extraits, factures,..). Documents de présentation établis par nos soins avec les explications nécessaires.

- **Journée d'étude personnalisée :**

Certains sujets de journées d'étude peuvent être traités dans votre CE sur demande.

Exemples de sujets :

- Gestion des budgets du CE ; Ce que l'URSSAF autorise
- Rôles des élus DP et CE
- L'élaboration du Règlement Intérieur du CE
- Et d'autres ...



Des formations et un suivi sur mesure, adaptés aux besoins et au niveau de chaque participant qui pourra évoluer à son rythme.

TOUTES NOS COORDONNÉES :

15, rue de la Tour des Pêcheurs
BP 30245
67006 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 25 39 50/51
contact@acces-culture.fr
www.acces-culture.fr

Durée : En fonction des objectifs, des connaissances de chacun et selon le programme, 1 à 3 jours sont nécessaires.

Lieu : Soit sur site, soit dans un lieu à convenir à l'extérieur de l'entreprise.

Coût : 700 €/jour

Comptabilité : 3 participants maximum, Assistance téléphonique incluse.

Pour la mise en place d'un logiciel de comptabilité ou l'assistance en comptabilité, un devis sera établi car le coût de ces prestations annuelles varie en fonction de la taille des travaux à réaliser. Les frais de location de salle et de repas sont pris en charge par le CE.

Le coût pédagogique est pris en compte sur le budget de fonctionnement du CE.